



Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

2015



Rapport d'activités 2015





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2016

imprimé en
suisse

Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Swissness - Swiss made – Ultime étape avant l'entrée en vigueur	8
Hong Kong Watch & Clock Fair – Surveillance intensive	10
Contrefaçon sur Internet – Réseaux sociaux en force	11
Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie – A Lucerne en mai	12
Panorama de l'activité 2015	14
Amélioration des conditions cadre	16
Information et relations publiques	22
Lutte contre les contrefaçons	26
Normalisation	33
Prestations juridiques, économiques et commerciales	34
Relations avec les autorités et les milieux économiques	35
Les centres à l'étranger	37
L'horlogerie suisse en 2015	38
Statistiques horlogères	40
Structure de la FH en 2015	44
La FH en 2015	46
L'Assemblée générale	47
Le Conseil	48
Le Bureau et les Commissions	49
Les Divisions et les Services	50
Le réseau des partenaires	51





Le mot

du Président



L'industrie horlogère a vécu en 2015 sa première année négative depuis 2009 avec une baisse des exportations de 3,3%. Celle-ci est due au recul des affaires à Hong Kong, en Chine et en Russie. Le franc fort a également pesé sur la profitabilité des entreprises, du moins sur nombre d'entre elles. Je ne veux pas parler de crise, car les exportations restent à des hauts niveaux. Cependant cette moyenne cache

des réalités fort différentes dans la branche, plusieurs entreprises ayant dû recourir à des licenciements ou à la réduction du temps de travail. En sus, la pression est particulièrement forte sur les sous-traitants. Si l'Asie a fini en baisse, les Etats-Unis sont restés stables et l'Europe a débouché sur un résultat positif, certes impacté par la baisse des marges consentie pour rester compétitif.

L'année a aussi été marquée par l'émergence des montres connectées. Je reste persuadé que montres connectées et montres traditionnelles peuvent vivre parallèlement, car elles ne répondent pas aux mêmes besoins. Sans préjuger de l'avenir de ce nouveau type de montres, il y a de la place pour des marques suisses dans ce segment et des compétences existent dans notre pays. D'ailleurs certaines s'y sont lancées.

L'exercice écoulé a vu une nouvelle étape décisive dans le dossier «Swissness - Swiss made». Le Parlement fédéral a rejeté les initiatives parlementaires qui demandaient un report de l'entrée en vigueur du projet en raison de la situation économique. Ces décisions, qui ont mis un terme à la procédure parlementaire, ont permis au Conseil fédéral de fixer l'entrée en vigueur de Swissness au 1^{er} janvier 2017 et de mettre en consultation un

projet de révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres, la fameuse OSM. Même si le Conseil fédéral prendra sa décision en 2016 en fonction des résultats de la consultation, la révision de l'OSM devrait aussi entrer en vigueur en 2017.

Dans la défense du Swiss made à l'étranger, la FH s'en est pris à un exposant chinois à la Hong Kong Watch and Clock Fair qui exposait une montre portant abusivement le label «Swiss». Le panel, qui officie sur le modèle de Baselworld, a fait droit à la plainte de la FH, basée sur sa marque de certification. Les produits ont été retirés des vitrines et ce cas constitue un bon exemple pour la défense des intérêts horlogers suisses.

Concernant le domaine de la propriété intellectuelle, je veux mettre en exergue le nombre record de retraits d'annonces offrant des fausses montres suisses sur la Toile puisque plus de 600'000 d'entre elles ont été retirées. Ce sont autant de copies non vendues.

La FH s'investit beaucoup dans les travaux de normalisation et elle a mis sur pied le congrès ISO/TC 114, à Lucerne. La parfaite organisation et la bonne ambiance entre les congressistes ont contribué aux bons résultats obtenus qui, dans l'ensemble, répondent aux attentes de l'horlogerie suisse. Toute norme ou sa révision nécessitent un consensus entre des industries horlogères au demeurant concurrentes entre elles. C'est remarquable et exemplaire en ces périodes de troubles géopolitiques.

L'année 2015 a donc été riche en activités et en émotions. J'espère que vous la découvrirez en lisant notre rapport avec autant de plaisir que nous avons eu à défendre les intérêts de la branche.

Jean-Daniel Pasche





Les faits

marquants

L'année 2015 a résolument été marquée par l'avancée des travaux relatifs au renforcement du Swiss made horloger. Etape cruciale, l'adoption par le Conseil fédéral, en septembre 2015, des ordonnances d'application de Swissness, en particulier de la révision de l'ordonnance sur les marques, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2017. Lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair, la FH a une fois encore déployé son activité de surveillance. La pérennité de cette opération porte ses fruits, les autorités du salon montrant toujours plus de détermination à lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle. Lutte contre la contrefaçon également sur Internet, où l'émergence des réseaux sociaux a représenté 65% des annonces retirées de la Toile. Autre événement important en 2015, le congrès ISO/TC 114, organisé en Suisse par la FH, qui s'est tenu à Lucerne. La norme relative à la montre de plongée a tout spécialement retenu l'attention des participants.



Swissness - Swiss made

Ultime étape avant l'entrée en vigueur

Le rapport d'activités 2014 stipulait qu'en décembre de la même année, la FH avait transmis un projet aux autorités fédérales en vue de réviser l'ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres (OSM). A ce moment-là, personne ne se doutait que la décision d'abandonner le taux plancher de 1,20 franc pour 1 euro, prise par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015, aurait des effets sur le projet Swissness. Des représentants de milieux économiques et politiques en ont profité pour stigmatiser les effets du franc fort. Ils ont notamment demandé au Conseil fédéral de reporter l'entrée en vigueur du projet, estimant que l'économie avait déjà bien du mal à absorber le choc monétaire sans devoir encore subir l'adaptation à Swissness. Des critiques ont aussi été émises, principalement à l'encontre de la mise en œuvre de cette législation dans l'industrie alimentaire. Ces réactions ont pris la forme d'interventions parlementaires.

Mention est faite tout d'abord du postulat déposé en mars 2015 par le conseiller aux Etats Hannes Germann. Sous couvert de se renseigner sur l'impact économique du projet en question, il n'en demande pas moins au Conseil fédéral que de reporter Swissness et ceci sans donner de délai. Dans leur réponse, les Sept Sages relèvent notamment que le franc fort n'exige pas une nouvelle appréciation en matière de Swissness. Compte tenu du fait que les marchandises importées depuis l'Europe

sont plus avantageuses, il serait même plus facile de satisfaire à Swissness depuis le 15 janvier 2015. Dans le contexte du franc fort, la protection de l'indication de provenance «Suisse» a encore gagné en importance. Les abus, dont le Swiss made est victime, se multiplient. Enfin, un report de Swissness porterait atteinte à la sécurité juridique, sachant que des entreprises ont déjà commencé à investir pour se conformer à cette nouvelle législation. Le 10 juin 2015, le Conseil des Etats rejette le postulat Germann, et ce avec une large majorité.

Entretemps, en mai 2015, la Commission juridique du Conseil national adopte une motion qui vise à reporter le projet Swissness pour les mêmes motifs que le postulat Germann. Cette motion déclenche les passions, principalement du côté de l'industrie alimentaire. On se croit revenu aux temps du débat parlementaire sur le projet lui-même, finalement adopté en juin 2013.

Le Conseil fédéral ne s'en laisse pas conter et, sans attendre la décision du Conseil national sur la motion de sa commission, il prend des décisions cruciales le 2 septembre 2015. Il adopte les ordonnances d'application de Swissness, en particulier la révision de l'ordonnance sur les marques, et fixe l'entrée en vigueur du projet au 1^{er} janvier 2017. En outre, il met en consultation un projet de révision de l'OSM avec un délai de réponse fixé au 2 décembre 2015. Cette étape est très importante pour la FH qui attend la révision de l'OSM depuis 2007.

Quelques jours plus tard, le 8 septembre 2015, le Conseil national rejette largement la motion de sa commission, mettant ainsi fin à la procédure parlementaire concernant la mise en œuvre de Swissness. Pour que le projet soit adopté et mis en vigueur, il aura fallu un total de 16 votes au Parlement, y compris dans les commissions. La FH s'est impliquée tout au long de ce processus.

La procédure de consultation est la dernière étape devant conduire à la révision de l'OSM, c'est-à-dire au renforcement du Swiss made horloger. Cela signifie également que le projet de la FH est devenu un projet du Conseil fédéral et que c'est auprès de lui que les milieux consultés - cantons, partis politiques et associations économiques - doivent adresser leurs prises de position. La FH reste très active durant cette procédure de consultation afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Le projet du Conseil fédéral, qui reprend largement les propositions de la FH, prévoit deux nouveaux critères attributifs de la provenance Swiss made, à savoir l'introduction d'un taux et l'exigence du développement technique en Suisse. Ainsi,





De nombreux participants ont assisté au séminaire juridique sur le renforcement du label Swiss made

au minimum 60% du coût de revient doivent être réalisés en terres helvétiques. C'est une exigence introduite par le projet Swissness (article 48c de loi sur les marques / LPM) qui s'applique non seulement aux produits horlogers, mais également à tous les produits industriels. Pour l'horlogerie, il s'agit en réalité d'un double 60%. Ce taux concerne à la fois le garde-temps (tête de montre) et le mouvement terminés. Cette exigence répond aux attentes des consommateurs qui revendiquent une majorité de valeur helvétique dans une montre suisse. Tous les sondages effectués le prouvent. Une enquête réalisée pour le compte de la FH en juillet 2015 par l'institut gfs.bern confirme que deux tiers de la population estiment qu'un produit labellisé Swiss made doit intégrer au moins 60% de valeur suisse.

Selon l'article 48c LPM, l'indication de provenance doit correspondre au lieu où s'est déroulée l'activité qui a conféré au produit ses caractéristiques essentielles. En plus de l'assemblage et du contrôle final, déjà requis aujourd'hui pour la montre et le mouvement, il convient d'ajouter le développement technique, opération importante dans la conception et la fabrication de ces objets.

Ces trois étapes (développement technique, assemblage et contrôle final) sont des activités industrielles essentielles qui interviennent majoritairement dans la création du pro-

duit. En exigeant de fortes compétences techniques, elles contribuent dans l'ensemble à la «naissance» de ce dernier. Parmi les phases de conception d'une montre, la construction, c'est-à-dire le développement et l'élaboration des pièces constitutives - généralement réalisées à l'aide d'un outil de CAO - fait partie intégrante de la R&D. Cette étape permet au constructeur de rechercher et d'optimiser les composants (géométries, matières, encombrement, rendement théorique, fiabilité, etc.). Ceux-ci sont ensuite testés physiquement lors du prototypage, étape incontournable du développement, qui fait également partie de la R&D puisqu'il permet de valider l'élaboration technique.

On parle d'un développement qui englobe trois étapes: création, construction et prototypage. Seules les étapes techniques - construction et prototypage - doivent être réalisées en Suisse. Elles portent uniquement sur la tête de montre et le mouvement, les composants de l'habillage pouvant provenir de l'étranger.

Le Conseil fédéral devrait adopter la révision de l'OSM à l'été 2016. Quant à son entrée en vigueur, elle est prévue au 1^{er} janvier 2017, tout comme le paquet Swissness. En outre, à partir de cette date décisive, il est accordé un délai de deux ans pour écouler les produits fabriqués conformément au droit actuel.



Hong Kong Watch & Clock Fair

Surveillance intensive

Le traditionnel rendez-vous automnal de l'horlogerie s'est tenu à Hong Kong du 8 au 12 septembre 2015. Comme elle le fait depuis 2008, la FH a mis sur pied son opération de surveillance pour le compte de 46 marques. Le principe fondateur de cette action tient en une phrase: la propriété intellectuelle n'est pas négociable. Concrètement sur le terrain, il s'agit de fixer des limites à l'inspiration et de remettre «dans les clous» tous ceux qui s'en affranchissent. Et ils sont nombreux.

Depuis 2008 donc, date de la mise en place de l'organe d'arbitrage par les organisateurs de l'exposition (ci-après Panel), les équipes de la FH ont déposé plus de 350 plaintes. Dès lors, la situation a évolué de manière globalement positive. D'une manière générale, les imitations prennent le pas sur les copies. L'observateur attentif perçoit clairement comment un grand nombre d'exposants cherchent la limite en matière de design. Les caractéristiques essentielles des modèles à succès de l'horlogerie suisse sont savamment retravaillées dans les bureaux techniques des fabricants chinois. Dans ces conditions particulières, l'opération de surveillance de la FH, initialement répressive, prend désormais aussi une orientation «pédagogique».

Après avoir passé en revue les quelque 700 exposants répartis dans l'immense Convention & Exhibition Center de Wanchai, les équipes de la FH ont relevé dans l'année sous revue 47 cas d'infraction, sur lesquels le Panel a été amené à se prononcer. Après délibérations, 33 violations ont été reconnues et 14 infractions ont été rejetées.

pas voulu reconnaître ses torts et a refusé d'apposer sa signature au bas du document. Mal lui en a pris: il sera banni de la manifestation en 2016. Les autorités du salon montrent ainsi leur détermination à réprimer sans tergiverser les atteintes à la propriété intellectuelle.

S'agissant des 14 infractions non attestées, deux cas de figure peuvent se présenter. Parfois les juristes chargés de l'examen arrivent à la conclusion que les pièces litigieuses présentent une individualité propre, avec des caractéristiques de design sensiblement différentes de l'objet original et que, de ce fait, elles s'en distinguent suffisamment. Auquel cas la plainte est rejetée. Il se peut aussi que les pièces litigieuses se soient évaporées lors de la visite sur le stand. Il est utile de rappeler à ce propos que, contrairement à Baselworld, les membres du Panel de la Hong Kong Watch & Clock Fair ne sont pas autorisés à fouiller les stands. En l'absence des pièces incriminées dans la vitrine, la plainte est rejetée.

Dans l'exercice sous revue, les violations ont porté pour l'essentiel sur des questions de designs (28 dossiers), dans une moindre mesure sur des problèmes de marques (5 dossiers).

La surveillance a également pour mission de déceler toute utilisation abusive de l'indication de provenance suisse. Grâce à la marque de certification propriété de la FH, désormais parfaitement applicable à Hong Kong, les abus sont poursuivis sur la base du droit des marques, ce qui fonctionne plutôt bien dans le cadre de l'exposition. Pour la troisième fois, l'usage de la marque de certification a été fait contre un exposant qui présentait une ligne de montres arborant l'indication «suisse». L'examen des pièces exposées dévoilait clairement, à travers le fond transparent, un mouvement Miyota accompagné de l'indication «JAPAN» gravée sur la masse oscillante. La tromperie était donc manifeste et la sanction rapide. Les pièces ont été retirées des vitrines et de grands posters montrant la collection litigieuse ont été dissimulés. En outre, interdiction a été prononcée d'utiliser les catalogues de la collection. L'exposant pris en flagrant délit a signé l'engagement par lequel il admet connaître désormais les conditions d'utilisation du nom «Suisse» sur des montres.

A relever subsidiairement que plusieurs exposants exhibaient, comme garantie en quelque sorte de la «suisstude» de leurs montres, le certificat d'enregistrement de leur marque octroyé par l'Institut suisse de la propriété intellectuelle, stratagème habile mais manifestement trompeur. Une réflexion s'imposera en vue du prochain salon, si d'aventure cette façon de faire devait se généraliser.



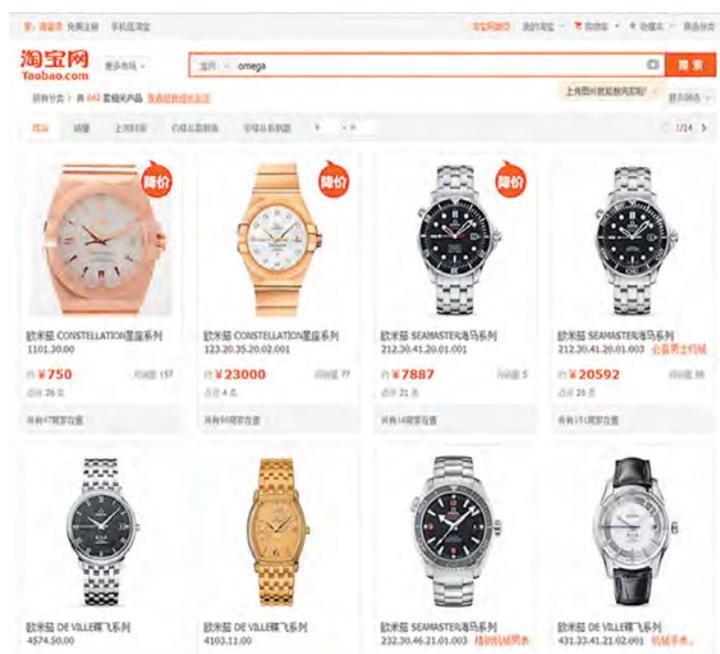
En cas de violation reconnue, le Panel exige de l'exposant fautif la signature d'un engagement. Au terme de l'exercice, 32 engagements signés ont été reçus. Un seul exposant n'a

Contrefaçon sur Internet

Réseaux sociaux en force

Le phénomène observé depuis 2014 s'est confirmé en 2015, à savoir l'utilisation croissante des réseaux sociaux, en particulier via des applications mobiles, comme vecteurs de vente de produits contrefaits. Pour la première fois depuis la création de la Cellule Internet, le rythme de progression de nouveaux sites dédiés à la vente de contrefaçons s'est ralenti au profit des réseaux sociaux. Ce constat n'est toutefois pas étonnant. En effet, les contrefacteurs sont très professionnels, de sorte qu'ils vont chercher leur «clientèle» là où elle se trouve: Facebook, Instagram, YouTube, etc., pour ne pas les nommer. On assiste ainsi à un déplacement du phénomène qu'il s'agit de ne pas rater. Même si les outils mis en place sont maintenus - les sites existent toujours et certains de manière très visible -, il est cependant nécessaire de considérer le rôle des médias sociaux à part entière et de leur consacrer des ressources en termes de surveillance et d'actions. L'expérience acquise avec les autres acteurs plus «historiques» d'Internet permet d'accélérer la prise de décisions et la mise en place d'un dialogue constructif avec les sociétés concernées afin d'éradiquer rapidement le ver du fruit. Ainsi, parmi les 603'945 annonces retirées en 2015 - un record depuis la création de la Cellule Internet -, plus de 65% de celles-ci concernent désormais des réseaux sociaux. En outre, de plus en plus de plateformes de vente ne sont disponibles que via des applications mobiles, telles que wish.com, par exemple.

Autre phénomène constaté: les annonces sans marque apparente, qui permettent parfois de tromper les consommateurs de manière astucieuse. En effet, les contrefacteurs dissimulent ou effacent les noms de marques sur les images des annonces, ne mentionnant celles-ci que par des mots clés connus des initiés. Toutefois, la montre envoyée comporte bel et bien une marque et constitue une réelle contrefaçon, susceptible d'être saisie par les autorités.



Site Internet proposant des contrefaçons

Nouvelle réjouissance sur le front des sites: la FH a procédé à de nouvelles saisies de noms de domaines aux Etats-Unis, à l'encontre de sites connus de longue date et très visibles. L'une des procédures a également permis une nouvelle fois de saisir des avoirs de comptes Paypal utilisés par les contrefacteurs pour leur commerce illicite. Les fonds séquestrés permettent ainsi la presque totalité de l'autofinancement des actions pour les membres.

Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie

A Lucerne en mai

Le 22^{ème} congrès ISO/TC 114 - Horlogerie s'est déroulé du 18 au 22 mai 2015 à Lucerne. Cette rencontre a permis aux experts de six délégations (Chine, France, Hong Kong, Japon, Royaume-Uni et Suisse) de débattre afin de faire avancer plusieurs projets, ceci dans un état d'esprit convivial, collaboratif et consensuel.

Durant ces quelques jours, les travaux se sont principalement focalisés sur la révision de la norme *ISO 6425 - Montres de plongée*. Les principales modifications envisagées portent sur une meilleure définition des méthodes de test et de la chronologie de celles-ci. Certains essais seront abandonnés (test à l'eau salée) et d'autres ajoutés (test au brouillard salin). Une clarification des définitions, de la luminosité minimale, ainsi que de la durée du temps de plongée est également discutée.

Au sujet des montres en matériaux durs, le projet de spécification technique a été finalisé et publié pour une période de trois ans. Ce délai devrait permettre la réalisation d'une norme sur le sujet.

Les piles et batteries, y compris celles intégrées aux montres, sont traitées dans le cadre d'un autre comité technique (IEC/TC 35). L'expert-délégué de l'ISO/TC 114 auprès de l'IEC/TC 35 est particulièrement actif et a permis de faire avancer plusieurs



Jean-Pierre Curchod, président du Comité de normalisation

projets, notamment sur une meilleure définition des dimensions et tolérances des piles boutons, ainsi que sur l'introduction des batteries rechargeables dans les montres.

La Chine, responsable du sous-comité technique relatif aux pendules et pendulettes, a présenté un nouveau projet de norme sur le thème du conditionnement et du transport de ces





Délégation suisse

dernières. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les experts présents n'ont pas été emballés par la proposition et les délégations (à l'exception de la Chine) l'ont refusée lors du vote qui a suivi. L'argument principal justifiant ce rejet est que le conditionnement et le transport d'objets sont déjà traités au sein d'un autre comité technique ISO spécialement dédié à ces sujets-là.

Au terme de ce congrès, une dizaine de résolutions ont été adoptées, ponctuant ainsi les travaux réalisés. Notons par ailleurs que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, évitant ainsi d'éventuelles discussions ou négociations ultérieures.

C'est donc sur ces impressions positives que toutes les délégations ont pris congé les unes des autres en se donnant rendez-vous pour le prochain congrès international ISO/TC 114 - Horlogerie qui aura lieu à Hong Kong en automne 2017.





Panorama de

l'activité 2015

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadre de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer, au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2015.



Amélioration des conditions cadre

Durant l'année sous revue, la FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche auprès des autorités suisses et étrangères. A ce titre, elle a suivi avec attention les différentes négociations en cours visant la conclusion de nouveaux accords de libre-échange ou la révision d'accords existants. Ces négociations, bilatérales ou menées par l'AELE, concernent des marchés comme le Brésil, la Chine, le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), l'Inde, l'Indonésie, la Russie ou encore la Turquie.

Parallèlement, la FH est aussi intervenue vis-à-vis d'une douzaine d'autres pays, entre autres l'Algérie, la Biélorussie, les Pays baltes, l'Ouzbékistan, à l'occasion notamment - mais pas seulement - de missions officielles des conseillers fédéraux, de commissions mixtes bilatérales ou lors de visites d'autorités étrangères en Suisse. Conditions d'accès au marché et protection des droits de propriété intellectuelle ont figuré parmi les principaux sujets d'intervention. Les lignes qui suivent fournissent un bref aperçu des démarches entreprises à ce titre.

Brésil

Les difficultés liées à l'accès au marché et la lutte contre les contrefaçons demeurent des thèmes prioritaires pour la FH sur ce marché. S'il faut saluer la mise en place progressive de mesures internes destinées à diminuer la bureaucratie, la durée et les coûts liés aux échanges commerciaux avec l'étranger («Electronic Single Window»), elle ne résout pas tout.

Plus préoccupante, la récession économique s'est formellement installée depuis le deuxième semestre et a appesanti la marche des affaires. Baisse des cours mondiaux des matières premières, dépendance vis-à-vis de certains partenaires commerciaux, explosion de la dette privée, inflation, effondrement du real et dégradation des comptes publics sont parmi les nombreux facteurs expliquant la contraction marquée de l'activité en général. En 2015, et sans surprise, le recul des exportations horlogères suisses s'est poursuivi pour la troisième année consécutive.

De fait, et après avoir culminé en 2010, l'économie brésilienne est aujourd'hui confrontée à une situation complexe et un retour à la «normale» nécessite sans aucun doute une refonte du modèle de développement, notamment en termes de gouvernance, d'industrialisation et d'endettement. L'ouverture du marché et l'accroissement des échanges en font assurément aussi partie. A ce titre, et à l'occasion de la septième commission mixte bilatérale qui s'est réunie à Berne en décembre, la FH a

une nouvelle fois apporté son soutien à l'engagement d'entretiens exploratoires en vue d'un accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur, communauté économique latino-américaine au sein de laquelle le Brésil joue évidemment les premiers rôles. Pour avoir une chance, une telle perspective requiert une unité de doctrine au sein des différents pays membres du Mercosur, et le récent changement de majorité politique en Argentine apparaît, sur ce point, comme une opportunité probablement déterminante. Certains propos tendraient en tout cas à montrer que le Brésil en est persuadé.

Sur le front de la lutte anticontrafaçon, la FH a également relevé qu'en 2016, le Brésil et plus particulièrement Rio de Janeiro seront à nouveau et pour un temps le centre du monde à l'occasion des prochains Jeux olympiques. Dans cette perspective, et tout en apportant son soutien, la FH a demandé aux représentants brésiliens de prendre toutes les mesures possibles afin de lutter efficacement et intensément contre la prolifération de contrefaçons de montres durant cette période particulièrement propice, comme cela fut le cas lors de la dernière Coupe du monde de football.

Chine

La FH est demeurée particulièrement attentive à l'application de l'accord de libre-échange bilatéral Suisse-Chine, entré en vigueur en juillet 2014. Certaines difficultés administratives avec



Jean-Daniel Pasche (FH), Christine Büsser Mauron (SECO), Gao Yanmin (ministère de l'industrie et des technologies de l'information) – Pékin, février 2015

les douanes chinoises ont en effet perduré, pour les exportateurs horlogers suisses comme pour ceux des autres industries exportatrices d'ailleurs. Plus spécifiquement, les dispositions relatives au transport direct des marchandises ont fait l'objet de nombreuses discussions tout au long de l'année 2015, et force est de constater que celles-ci doivent encore être notoirement simplifiées et clarifiées avec l'administration douanière chinoise même si, en l'occurrence, l'horlogerie suisse est fort heureusement moins affectée, les principales complications identifiées touchant essentiellement le transport maritime.

De la même façon, des procédures simplifiées ont pu être confirmées en ce qui concerne le transport de marchandises en transit via Hong Kong. Concrètement, la présentation du connaissance de la compagnie aérienne de transport, avec indication des points de départ et d'arrivée des marchandises (l'un et l'autre étant situés dans les parties à l'accord), supprime l'obligation de présentation du certificat de non manipulation des marchandises («Non Manipulation Certificate») normalement exigé par les douanes chinoises.

Toujours dans le cadre de l'accord de libre-échange, la FH a participé en début d'année à Pékin à la deuxième réunion du groupe de travail horloger réunissant les représentants des gouvernements et des associations horlogères respectives des deux pays. Initiés un an auparavant, les travaux du groupe ont permis d'approfondir les problématiques touchant à la protection de la propriété intellectuelle (marques, Swiss made), à la formation des autorités et à la lutte anticontrefaçon, en particulier sur Internet. A ce sujet, la FH a notamment confirmé l'ouverture d'une hotline gérée par le centre FH de Hong Kong et destinée à fournir aux différents partenaires chinois l'assistance souhaitée en matière d'identification de produits estampillés Swiss made.

La 23^{ème} commission mixte bilatérale, qui a immédiatement suivi, a par ailleurs permis à la FH de faire part de sa préoccupation quant au futur de la taxe à la consommation prélevée sur les montres suisses haut de gamme (taxe de luxe). Le gouvernement chinois prévoit en effet de procéder à une réforme fiscale d'envergure, réforme pouvant potentiellement inclure un relèvement de facto du taux de prélèvement de la taxe d'une part, ainsi que, d'autre part, une distorsion de concurrence encore plus accrue si le seuil de prélèvement devait être abaissé afin d'élargir la base de perception. Cette réforme relève évidemment de la seule compétence et de la seule autorité du gouvernement chinois, mais la FH continue de faire valoir qu'une telle perspective, si elle devait se vérifier, s'avérerait fondamentalement contraire à l'esprit et aux attentes placées dans l'accord de libre-échange signé voici deux ans.



Délégation suisse au groupe de travail horloger

Conseil de Coopération du Golfe

Fait unique en la matière, l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre l'AELE et le CCG (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar), fixée au 1^{er} juillet 2014, a dû être reportée d'une année, les administrations douanières de certains pays membres du CCG n'ayant pas été en mesure de transposer dans les délais toutes les dispositions et règlements prévus. Cette période transitoire très particulière a engendré passablement de confusion en ce qui concerne le traitement préférentiel, et des procédures de dédouanement provisoires ont notamment dû être mises sur pied afin de ne pas prêter les flux de marchandises. Dans ces circonstances, la FH a été sollicitée par ses membres à plusieurs reprises afin d'aider à solutionner certaines situations spécifiques. Plus généralement, la FH a surtout mis l'accent sur le défaut de transparence et le manque d'information de la part de certaines autorités douanières en ce qui concerne leurs exigences en termes de documents à fournir, revendications parfois excessives d'ailleurs. Elle a également relevé que la crainte d'une application tatillonne des prescriptions, avec pour conséquence un rallongement significatif des délais de dédouanement, voire l'introduction de nouvelles dispositions par certains pays membres du CCG, le cas échéant contraire à l'accord de libre-échange, ont engendré un souci permanent auprès des exportateurs et de leurs distributeurs locaux.

Même si une normalisation s'est installée dès l'automne 2015, l'incertitude a continué de peser et le sentiment d'un manque de sécurité a encore prévalu chez bon nombre d'acteurs du marché. Il faut regretter qu'un tel contexte ait amené certains exportateurs horlogers et leurs clients à renoncer, pour un temps du moins, à tirer parti des avantages de l'accord de libre-échange. Compte tenu de cette situation, la FH a multiplié ses interventions ponctuelles. Elle continue évidemment de suivre avec grande attention les travaux du comité mixte chargé de la mise en œuvre de l'accord.

Inde

Deux missions en Inde étaient inscrites à l'agenda de la FH au mois de mai, à savoir la 14^{ème} commission mixte bilatérale et, immédiatement après, la visite officielle du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, cette dernière ayant pour objectif de relancer le processus de négociation en vue d'un accord de libre-échange avec l'AELE.

Au niveau politique, les entretiens avec les différents ministères, et notamment celui du commerce et de l'industrie, ont souligné l'ouverture au dialogue du nouveau gouvernement indien en place depuis mai 2014, ainsi que sa volonté de réformes. Si de telles dispositions autorisent un certain optimisme quant au développement des relations bilatérales, force est aussi de constater que le chemin est encore long et que de nombreux obstacles doivent être franchis. En l'occurrence, la conclusion d'un accord de libre-échange reste conditionnée par le niveau de libéralisation des échanges commerciaux qui pourra être atteint ainsi que par la résolution des questions liées à la protection des droits de propriété intellectuelle. Cette dernière thématique fait d'ailleurs aujourd'hui encore l'objet de divergences importantes. En effet, l'application et le respect, par l'Inde, des standards minimaux fixés par les règles ADPIC de l'OMC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) en matière de brevets demeurent déterminants pour bon nombre d'industries exportatrices suisses, dont l'horlogerie. Pour la FH, il s'agit-là d'un principe auquel elle ne saurait déroger, eu égard à sa mission en faveur de la valorisation et de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Les autres problématiques bilatérales, à caractère plus technique, ont été examinées lors de la commission mixte qui a siégé au ministère du commerce. A cette occasion, la FH est intervenue sur trois sujets prioritaires.

Elle a tout d'abord plaidé en faveur de la libéralisation de l'investissement majoritaire dans les points de vente horlogers mono-marques. Ce type d'investissement est en effet très encadré par la législation indienne qui impose par ailleurs certaines restrictions majeures: impossibilité de combinaison avec d'autres modes de distribution ou de vente, obligation d'approvisionnement à hauteur de 30% auprès des PME indiennes, etc. Au reste, les procédures d'autorisation sont longues et coûteuses, ne serait-ce que par le fait que les textes donnent souvent lieu à des interprétations différentes de la part des autorités indiennes.

Il est certainement intéressant de relever ici qu'une autorisation pour un tel investissement a été délivrée par le ministère du commerce dans le courant du mois d'août.

La protection du Swiss made horloger ensuite. Trop souvent, des montres arborant un Swiss made illicite sont en effet vendues impunément et en grandes quantités sur le marché indien. La déception des consommateurs trompés est d'autant plus grande lorsqu'ils constatent, en plus, la piètre qualité des produits. La réputation de ce label en est sérieusement affectée et la FH a donc particulièrement insisté pour une application plus stricte des dispositions légales en matière de protection des indications géographiques en général, et du Swiss made horloger en particulier, notamment au motif de concurrence déloyale prévu par la loi indienne sur la protection des marques. Un certain nombre de cas concrets d'usage abusif du Swiss made ont été transmis aux représentants du ministère du commerce à cette occasion.



Johann Schneider-Ammann



Délégation suisse en visite au Indian Institute of Management de Bangalore

Enfin, les difficultés d'accès au marché proprement dites. Les droits de douanes et autres taxes prélevées lors de l'importation et tout au long du processus de commercialisation renchérissent de manière substantielle le prix des produits. Si, d'une part, un accord de libre-échange doit théoriquement permettre la résolution de la question des droits de douane, la réforme fiscale envisagée afin de remplacer la TVA, ainsi que les autres taxes internes, par une nouvelle taxe unique (Goods & Services Tax - GST) est, d'autre part, attendue par tout le monde en Inde. Une telle réforme n'est évidemment envisageable que dans la mesure où elle permettra de supprimer effectivement les doubles taxations indues, qu'elle garantira la neutralité fiscale et qu'elle apportera une réelle simplification

administrative à tous les niveaux de perception. Les enjeux sont immenses, et cette réforme, initialement planifiée pour 2016, prendra à coup sûr du retard, ne serait-ce qu'au vu des divergences profondes qui persistent encore entre l'état central et les 29 états de la république.

Indonésie

En fonction depuis octobre 2014, le nouveau président indonésien Widodo veut aller vite avec toute une série de réformes majeures: éducation, santé, investissements, infrastructures, administration, etc. Une plus grande intégration de son pays





Joko Widodo

dans le commerce international figure également parmi ses priorités. Il s'agit évidemment d'objectifs très ambitieux, mais une telle transition ne peut être que saluée. C'est ce que n'a pas manqué de faire la commission mixte bilatérale à l'occasion de sa quatrième réunion tenue à Berne. Du côté suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO et les représentants des milieux économiques, dont la FH, ont ainsi plaidé pour une reprise rapide des négociations lancées il y a quatre ans en faveur d'un accord de libre-échange avec l'AELE, sachant que l'Indonésie poursuit par ailleurs de telles négociations avec d'autres partenaires, dont l'Union européenne.

Outre la nécessité d'un accès facilité au marché, la FH a pour sa part également sollicité la délégation indonésienne pour une plus grande détermination des autorités du pays dans la lutte contre la contrefaçon. Trop souvent encore, des montres suisses contrefaites sont en effet proposées pour ainsi dire en libre accès sur le marché indonésien. De plus, la coopération avec les autorités policières et judiciaires demeure problématique, notamment en ce qui concerne l'organisation d'opérations de saisies ou de destruction de marchandises. Au reste, la fixation des peines prononcées à l'encontre des justiciables demeure peu claire, et ces dernières sont souvent peu dissuasives. La FH a bien évidemment réitéré sa disponibilité et son soutien à l'égard des autorités indonésiennes concernées.

Parmi les premières réformes entrées en vigueur et concernant directement la vente de montres, il faut mentionner la suppression, en date du 9 juillet, de la taxe de luxe de 40% prélevée jusque-là sur les montres en métaux précieux. La suppression de cette taxe prohibitive et discriminatoire était demandée de longue date par la FH.

Russie

La crise ukrainienne et, corollaire, les sanctions économiques instaurées par l'Union européenne et les Etats-Unis, ont continué de planer sur le climat des affaires tout au long de l'année 2015. Dans un contexte déjà tendu, la baisse des revenus énergétiques et la fragilité du rouble sont venus s'ajouter aux difficultés de l'économie russe. Il n'en a pas fallu davantage pour que les exportations horlogères vers ce marché enregistrent un recul important de 30%. L'absence parfois marquée de la clientèle russe dans certaines régions touristiques en Europe ou au Moyen-Orient est encore venue aggraver le bilan.

Au vu de ce qui précède et comme en 2014, les discussions de la Suisse et de ses partenaires de l'AELE visant un accord de libre-échange avec l'Union douanière RuBeKa (Russie, Biélorussie, Kazakhstan) sont demeurées gelées tout au long de l'exercice sous revue.

A l'occasion de la 16^{ème} commission mixte bilatérale qui a siégé à Moscou en début d'année, la FH a dû réitérer sa requête concernant la modification de la législation russe en matière de protection du consommateur et de garantie. En l'occurrence, les montres ne font pas partie actuellement des produits dits «techniquement compliqués», ce qui confère aux consommateurs des droits étendus, voire disproportionnés, notamment en matière de remboursement. Comparativement à la pratique internationale, ces dispositions, uniques, vont trop loin et s'avèrent potentiellement source d'abus importants. Il va sans dire que la FH reste très attentive à l'obtention de cette modification législative qui ne vise fondamentalement qu'à mettre les montres au bénéfice de règles de garantie standards telles que celles prévalant internationalement.

Avec le soutien de l'ambassade de Suisse à Moscou, la FH est par ailleurs intervenue auprès du ministère des ressources naturelles et de l'écologie afin de s'opposer à un projet de taxe environnementale liée au recyclage obligatoire de certains produits, dont les montres. En l'espèce, la FH a notamment fait valoir les nombreuses normes appliquées au sein de l'industrie horlogère (par exemple sur les matériaux allergènes) et autres règlements européens contraignants (REACH), de même que les différentes mesures de recyclage déjà mises en œuvre par les réseaux de distribution. Le mode de calcul de la taxe envisagée, particulièrement prohibitif et discriminatoire, a quant à lui été vivement contesté. Pour leur part, les milieux économiques russes ont demandé un report de deux ans du projet.

Au final, le projet de décret a bel et bien été déposé, mais l'intervention de la FH, parmi d'autres, aura toutefois permis d'exclure les montres et autres composants horlogers de la liste des produits visés.



Information et relations publiques

Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias qui la sollicitent régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. De son côté, la FH diffuse régulièrement des communiqués de presse.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons horlogers, notamment le SIHH en janvier et Baselworld en mars, le président a accordé des interviews aux organes de presse suisses et internationaux. Au cours de l'année 2015, il a en outre donné plusieurs conférences: Lions Club de Büren, Association des villes suisses, Comité romand de Swissmem ou encore au Gymnase de Bienne.

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2015 s'est tenue à Lausanne le 25 juin en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence du conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'économie et du sport du canton Vaud, des conseillers nationaux

Jean-Pierre Grin (Vaud) et Jacques-André Maire (Neuchâtel), ainsi que Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse et conférencier du jour.

Dictionnaire Berner

La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». La tâche est conséquente car elle implique la révision de quelque 4'800 termes, la mise à jour de nombreuses illustrations, ainsi que l'incorporation de nouvelles définitions.

Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts permanents, dont les membres sont les suivants: Bernard et Marlyse Muller, designers et auteurs de livres horlogers, François Klopfenstein (ETA), Marco Richon, ancien conservateur du Musée Omega, Antoine Simonin, ancien directeur du WOSTEP et éditeur de livres horlogers, et Jean-Pierre Golay (Frank Muller). Le groupe fait également appel à des experts non permanents sur des sujets particuliers. La présidence du groupe est assurée par Jean-Daniel Pasche (FH).

Statistiques horlogères

L'Administration fédérale des douanes établit les statistiques d'exportations horlogères et en délègue la gestion à la FH. Ces données relevées par une autorité officielle constituent la principale référence chiffrée de la branche. Signe d'un intérêt marqué porté à l'horlogerie suisse, elles font l'objet de nombreuses demandes. La FH a ainsi pu renseigner journalistes, étudiants, analystes financiers et autres amateurs de montres suisses par l'intermédiaire de publications mensuelles sur son site Internet ou directement, de manière personnalisée. Les abonnés au magazine trimestriel Tendances ont eu accès à des informations plus détaillées et à une analyse plus large de l'évolution de l'horlogerie suisse.

Site Internet

Le site Internet de la FH a compté plusieurs millions de pages vues en 2015. La part belle a été faite aux statistiques, au Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie (dictionnaire Berner), ainsi qu'aux news reflétant l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché.



Assemblée générale 2015 à Lausanne



Revue FH

Toujours éditée à 1'600 exemplaires et à raison de vingt numéros par an, la Revue FH a continué d'informer les membres et les abonnés de l'actualité horlogère suisse et internationale. L'intérêt des acteurs de la branche, désireux de faire paraître un article décrivant leurs activités ou souhaitant se faire connaître au travers d'une page de publicité, n'a cessé de croître depuis le relookage de cette publication au printemps 2013.

Think Time Think Swiss Excellence

L'exposition promotionnelle de la FH, Think Time Think Swiss Excellence, a bénéficié d'un léger rajeunissement en début d'année. Le panneau dédié à l'Histoire a été mis à jour et celui

consacré à la FH a été transformé de manière à expliquer au public le Swiss made horloger. L'exposition s'est également dotée d'un mur d'accueil, ainsi que de deux bornes Internet donnant accès au site www.fhs.ch et apportant ainsi aux visiteurs un complément d'information. Enfin, l'exposition a été déployée sur izi.TRAVEL, une application donnant accès en ligne et gratuitement à une vaste offre de visites de musées et de villes dans le monde entier.

Du 20 avril au 3 mai 2015, Think Time a été présentée dans l'enceinte de l'aéroport de Zurich, au milieu des portes d'embarquement de la zone A. Le but de cette opération promotionnelle était de profiter du trafic voyageur, ainsi que des périodes d'attente des passagers en partance. L'emplacement était intéressant puisque les portes A sont situées à proximité de l'Airside Center et de sa galerie commerciale, soit le cœur de l'aéroport.



Début novembre s'est tenue à Genève la Cité des Métiers, le plus grand salon helvétique dédié à la formation professionnelle (plus de 70'000 visiteurs en 2015). Cette manifestation permet aux jeunes comme aux adultes de découvrir de nombreux métiers en action, de dialoguer avec des professionnels et d'affiner leur démarche de recherche et d'orientation. La FH a choisi cette année de s'engager aux côtés de l'UFGVV (Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais) dans le cadre de son stand Horlogerie-Bijouterie, une plateforme de dialogue et d'échange destinée à promouvoir les métiers de la branche auprès du public. Think Time y a apporté un contenu à la fois didactique et interactif, propre à capter l'attention des jeunes visiteurs.

Dès la fermeture de la Cité des Métiers, l'exposition s'est envolée pour une petite tournée au Moyen-Orient. C'est ainsi qu'elle a été présentée à Dubaï dans le cadre du Salon des Grandes Complications (du 16 au 19 novembre), puis à Bahreïn pendant Jewellery Arabia (du 24 au 28 novembre). La dernière incursion de Think Time au Moyen-Orient remontait à dix ans.

Le Salon des Grandes Complications, qui vivait cette année sa deuxième édition, présentait treize marques horlogères de renom dans un des halls du DIFC, un centre d'affaires bien connu des dubaïotes. Bénéficiant d'un cadre juridique et d'un régime fiscal attractif, le DIFC offre une plateforme

privé pour les entreprises désireuses de répondre à la forte demande locale en termes de services financiers et économiques. Véritable endroit de choix, ce centre propose une structure favorable pour les marques désireuses de venir à la rencontre de leurs clients, locaux ou expatriés. Dans une ambiance intimiste, elles avaient toute latitude pour présenter leurs dernières collections et surtout quelques chefs-d'œuvre d'art mécanique.

Quant au salon Jewellery Arabia, il est devenu au fil du temps l'événement incontournable de la région. Avec plus de 600 exposants, répartis sur quelque 21'000 m², cette foire est actuellement la manifestation la plus importante du palais des expositions de Bahreïn. Elle a attiré en 2015 presque 50'000 visiteurs venus de 53 pays. La grande majorité d'entre eux provenaient d'Arabie saoudite (32%), puis dans une moindre mesure des autres Etats du Golfe (Koweït, Qatar, Oman et Emirats arabes unis). Chaque année, une clientèle largement féminine y trouve de quoi contenter toutes ses envies, du bijou fantaisie au diadème en diamants. Les marques horlogères y sont largement représentées via leurs détaillants respectifs.

Aller à la rencontre du public et des professionnels, prendre le pouls des marchés, distribuer de l'information de manière ludique et didactique, tels étaient les objectifs de l'exposition. Cette dernière a été vue par un grand nombre de personnes, particuliers et professionnels, novices et amateurs.



L'exposition Think Time au coeur de l'exposition de la Cité des Métiers à Genève



Salon des Grandes Complications à Dubaï

Présence à Baselworld

Le Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie Baselworld a réuni, du 19 au 26 mars, 1'500 marques et quelque 150'000 visiteurs. En collaboration avec le Comité des exposants suisses (représentant les 288 entreprises helvétiques du salon), la FH était présente afin de servir d'interface avec les professionnels et répondre aux questions du public et des journalistes. Situé dans l'enceinte du Centre de presse, le stand du Comité des exposants suisses a offert une plateforme privilégiée de rencontres et de dialogues.



Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

Par le biais de ses services juridique et anticontrefaçon, ainsi que de sa Cellule Internet, la FH est fortement impliquée dans la lutte contre les contrefaçons. Réservées aux membres du Groupement anticontrefaçon (GA), respectivement de la Cellule Internet, ses prestations regroupent plusieurs activités: analyse de fausses montres, protection des indications géographiques suisses, investigations sur les marchés, défense des droits de propriété intellectuelle d'un membre, sensibilisation des autorités et de la population, lutte contre la vente de contrefaçons sur Internet.



Saisie aux Emirats arabes unis

Comme le GA publie un rapport d'activité séparé chaque année, nous n'allons pas le reproduire ici in extenso, mais en donner les grandes lignes. Toutefois, les personnes intéressées à recevoir des informations plus détaillées peuvent demander un exemplaire de ce rapport au service juridique.

Indications géographiques

Les indications géographiques «Suisse» et «Genève» jouissent d'une excellente réputation dans le monde, notamment en ce qui concerne les produits horlogers. Elles sont synonymes de qualité et répondent à des critères de production stricts. Leur protection fait donc partie des objectifs prioritaires du Groupement anticontrefaçon. Durant l'année 2015, grâce aux actions de surveillance menées quotidiennement, une trentaine de dossiers ont été ouverts à l'encontre de sociétés abusant d'indications géographiques suisses.

La FH est également intervenue auprès de la plateforme de vente en ligne chinoise Tmall.com, sur laquelle de nombreux cas d'abus de Swiss made avaient été constatés. Cette intervention a porté ses fruits puisqu'un système informel de notification des abus par courriel à l'un des responsables de la propriété intellectuelle du groupe a été mis en place.

Une surveillance est également menée en ce qui concerne les demandes d'enregistrement de marques en classe 14 (produits horlogers). Lorsqu'un abus d'indication géographique suisse est constaté, la FH intervient auprès de l'office compétent. En 2015, une soixantaine de dossiers ont été ouverts. Dans plus de 80% des cas, soit la demande d'enregistrement a été abandonnée, retirée ou refusée, soit le demandeur a signé un accord avec la FH, selon lequel il s'engage à limiter l'usage des marques concernées aux produits d'origine helvétique.

Emirats arabes unis

En 2015, la FH est intervenue pour la première fois dans l'Emirat d'Ajman, plus précisément au China Mall, où de nombreuses contrefaçons sont vendues. Les diverses opérations menées tout au long de l'année en collaboration avec la police locale ont permis la saisie de quelque 64'000 contrefaçons.

En parallèle, des saisies ont été effectuées à Dubaï, où la FH est active depuis plusieurs années. Des actions y ont été conduites au Dragon Mart, ainsi que dans le quartier de Deira, opérations qui ont permis la saisie de plus de 21'000 fausses montres.

Au total, ce sont donc près de 90'000 pièces qui ont été saisies par la police durant cette année, auxquelles il faut encore ajouter les quelque 36'000 montres saisies par le Dubaï Department of Economic Development (DDED).

Espagne

Durant la saison d'été, la FH organise chaque année un programme d'action en Espagne afin de réduire la visibilité des pièces sur les marchés touristiques. L'exercice 2015 avait pour cibles les archipels des Canaries et des Baléares, où les fausses montres suisses sont encore bien visibles. Les diverses opérations menées ont permis de saisir quelque 1'800 pièces contrefaites.

Grèce

La Grèce est connue pour être l'un des plus importants points d'entrée de la contrefaçon en Europe. Sa situation politico-économique rend toutefois les opérations sur place délicates. La plupart des saisies qui y sont effectuées restent modestes (quelques centaines de pièces tout au plus). Pourtant, durant l'année 2015, une importante opération menée dans un entrepôt à Athènes a permis la prise de plus de 50'000 montres.



Saisie en Grèce

Maroc

La FH est active depuis un peu plus d'un an au Maroc et les résultats obtenus sont encourageants. En effet, les trois opérations de saisie menées à Casablanca et Agadir ont permis de saisir pas moins de 180'000 fausses montres suisses.



Saisie en Turquie

Turquie

Plaque tournante de la contrefaçon, la Turquie figure parmi les pays prioritaires en matière de lutte contre le faux. Des activités y sont entreprises depuis plusieurs années dans les différentes régions du pays. Durant l'année 2015, la nonantaine de saisies menées par les autorités policières et douanières turques ont permis de confisquer plus de 30'000 pièces falsifiées.

Baselworld

Comme chaque année, la FH a mené diverses opérations dans le cadre de Baselworld. En 2015, deux équipes se sont tout d'abord rendues aux aéroports de Bâle et de Zurich les jours précédant le salon afin de contrôler les montres destinées à être exposées. Les pièces faisant l'objet d'un abus d'indication géographique suisses ont été confisquées en vue de modifications, voire de destruction. Une opération de surveillance a également été mise sur pied dans l'enceinte

de Baselworld afin de s'assurer que les montres présentées dans les stands et les vitrines étaient conformes à la législation suisse. Les équipes de la FH ont pu constater que les cas de violations avérées se font de plus en plus rares, preuve que les actions menées depuis plusieurs années portent leurs fruits.



Opération de surveillance à l'aéroport de Zurich

Sensibilisation et formation des autorités

La sensibilisation et la formation des autorités policières et douanières font partie des tâches prioritaires de la FH en matière de lutte anticontrafaçon. Ce phénomène évolue rapidement, ce qui nécessite une mise à jour constante des connaissances. La FH participe activement à cette formation continue en présentant les dernières nouveautés en matière de détection de fausses montres suisses. En 2015, elle a notamment participé à des ateliers de formation à Paris-Roissy, Londres (Heathrow), Athènes et San Francisco. Ces formations sont importantes car elles permettent aux équipes de la FH d'échanger sur les problèmes rencontrés quotidiennement par les autorités sur le terrain et d'apporter des solutions concrètes et personnalisées afin de faciliter le travail.

Actions sur Internet

En raison du phénomène de convergence avec les médias sociaux mentionné dans les Faits marquants du présent rapport d'activités, les résultats des retraits d'annonces en 2015 ont pris l'ascenseur. Plus de 600'000 annonces retirées en douze mois, plateformes et réseaux sociaux confondus. Ainsi,

les performances de la FH, via sa Cellule Internet, sont en nette progression, également en raison du développement d'outils spécifiques de monitoring permettant de notifier un plus grand nombre d'annonces.

Rien n'est toutefois joué et il est important de surveiller de près tous les nouveaux phénomènes de distribution de la contrefaçon. Des cas récents de saisies douanières ont mis en évidence certaines annonces essentiellement disponibles sur les versions mobiles des réseaux sociaux et qui renvoyaient souvent à des sites pratiquement invisibles sur les moteurs de recherches. Parfois les annonces ne ciblent même que les utilisateurs répondant à certains critères de profil (sexe, âge, préférences, localisation, etc.). Les saisies douanières suisses confirment une hausse très nette des achats sur mobiles, de sorte que le travail de monitoring doit être adapté à ces nouvelles tendances. Il s'agit également d'une clientèle relativement jeune et plus insouciant quant à l'achat de contrefaçons. Souvent, les annonces sont également trompeuses et ne mentionnent pas toujours expressément le caractère contrefait des produits, surtout si les marques sont floutées ou tout simplement effacées des images. Cependant, les montres saisies en douane arborent bel et bien une marque protégée en Suisse. Les internautes ont également tendance à manquer de recul et font parfois preuve d'une certaine naïveté - voire même de mauvaise foi - en pensant que des montres de marque puissent être vendues avec des rabais pouvant aller jusqu'à 90%. Il s'agit donc de rendre les consommateurs attentifs à ce phénomène croissant et d'éveiller leur sens critique.

En conséquence, la FH renforce sa collaboration avec les principaux réseaux sociaux de manière à simplifier le travail de détection et de surveillance. Les offres litigieuses sont ainsi notifiées de façon plus rapide et simplifiée, compte tenu de leur volume croissant.

En vue de renforcer son efficacité, la FH a ouvert, en octobre 2015, une Cellule Internet dans ses bureaux de Hong Kong. En quelques années, les plateformes de vente asiatique sont devenues des canaux importants de vente de contrefaçons horlogères. Malgré l'expertise développée au fil du temps, et pour des questions linguistiques et culturelles également, il est extrêmement difficile de surveiller les plateformes asiatiques. De nombreuses offres ne sont proposées qu'au marché local et celles-ci n'apparaissent pas lors de recherches lancées depuis l'étranger, en particulier depuis la Suisse. Cette nouvelle équipe bénéficie donc des outils développés et de l'expérience acquise par la Cellule Internet suisse, tout ayant les avantages de la langue et de la proximité.

Les activités des sites demeurent toujours sous étroite surveillance. Depuis environ deux ans, une tendance se dessine toutefois: le taux de progression de nouveaux sites découverts est en recul. Ceci s'explique précisément en raison du phénomène déplacé sur les réseaux sociaux. Il n'en demeure pas moins que les sites dédiés à la contrefaçon constituent toujours un noyau dur qu'il convient de combattre avec ardeur, y compris par la mise en cause des intermédiaires techniques et, si nécessaire, en saisissant les noms de domaines ou tous les avoirs identifiés. En 2015, la FH a ainsi pu saisir aux Etats-Unis des avoirs sur des comptes Paypal utilisés par des vendeurs. L'argent a été confisqué et versé aux marques à titre de dédommagement.

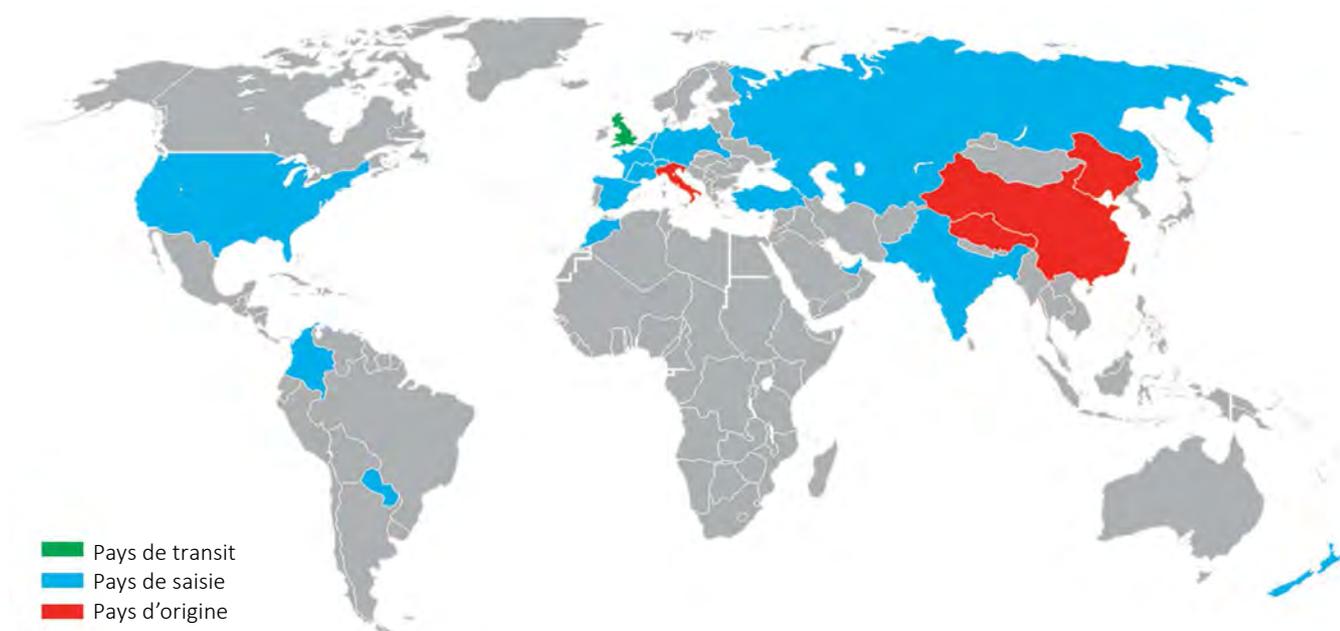
Analyses techniques

Durant l'année sous revue, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 713 échantillons, soit 100 pièces de moins qu'en 2014 (-12%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 543 rapports d'origine, soit 97 de plus qu'un an auparavant. Les pièces répertoriées usurpent 52 marques différentes (58 en 2014). Les échantillons examinés en 2015

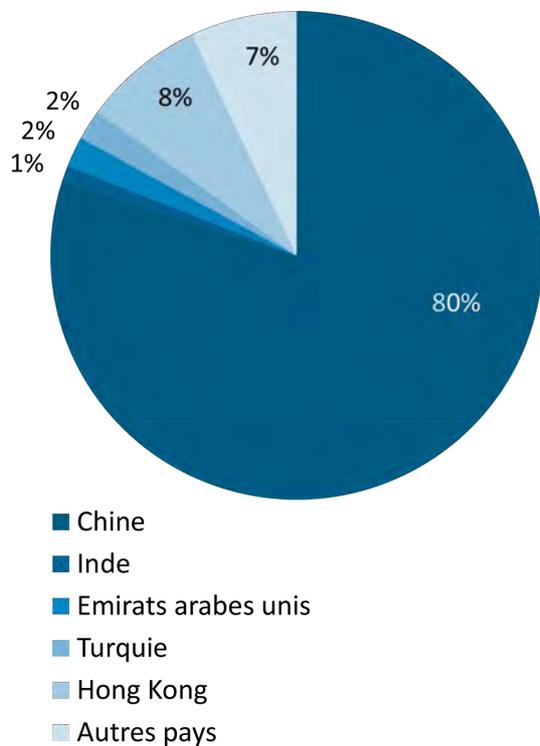
ont été saisis ou acquis dans 21 pays (22 en 2014). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie.

En parallèle, le service anticontrefaçon de la FH a traité 1'174 demandes d'attestation. Cette activité nouvelle s'inscrit dans le cadre de la généralisation des procédures simplifiées de contrôles douaniers. Lors d'une vérification de marchandise, le fonctionnaire prend en photo les montres dont il souhaite faire vérifier l'authenticité. Les photos sont alors transmises aux horlogers de la FH qui attestent en retour sur un document officiel que les montres illustrées constituent des contrefaçons (ou pas). L'opération est bouclée dans les 24 heures entièrement par voie électronique, sans échange de papiers ou d'échantillons.

De manière générale, le volume d'activité lié aux investigations techniques est resté soutenu tout au long de l'année sous revue. Les deux indicateurs de base que sont le nombre de marques concernées (52) et le nombre de pays de saisie (21) sont restés à un niveau élevé. Cela signifie en d'autres termes que le ralentissement économique général observé en 2015 n'a pas affecté les contrefacteurs.



Après avoir été passés à la moulinette statistique, les échantillons analysés apportent des renseignements très précieux et parfois surprenants. On apprend ainsi que, pour chaque marque, grande ou petite, les contrefacteurs se concentrent en priorité sur deux modèles, lesquels représentent ainsi entre 50% et 80% des copies de la marque. Autre élément intéressant, les contrefaçons examinées en 2015 étaient équipées majoritairement d'un mouvement mécanique de fabrication chinoise. Sur ce point précis, nous restons dans la tendance des années précédentes. La qualité supérieure, en principe destinée à la vente sur Internet, a été livrée avec des clones chinois de calibres mécaniques suisses. La qualité médiane a eu recours à des calibres quartz d'origine japonaise. Quant aux copies de médiocre qualité destinées aux marchés à faible pouvoir d'achat (en particulier les pays d'Amérique latine ou d'Afrique), elles ont utilisé des calibres quartz de fabrication chinoise.



Provenance des produits contrefaits (Source: TAXUD)



Contrefaçon hybride fabriquée en Pologne

S'agissant de leur origine, les échantillons analysés en 2015 provenaient pour la plupart d'Asie, principalement directement de Chine.

En parallèle, on relève toujours une petite proportion fluctuante de contrefaçons dites «hybrides», fabriquées en Europe (y compris en Suisse). Ces pièces mélangent les composants originaux (souvent le mouvement) avec d'autres pièces contrefaites. Ces montres sont destinées au lucratif marché des collectionneurs.

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons constitue des contrefaçons de marque et/ou de modèle. Le solde est formé par les indications de provenance illicites, c'est-à-dire toutes les pièces qui ne représentent ni des contrefaçons de marque ni des copies de modèles, mais qui utilisent une indication géographique suisse -«SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE», ou un dérivé comme «GENEVE» - de manière trompeuse ou contraire à la réglementation en vigueur en Suisse ou dans le pays de destination. Sur cette problématique, la FH a élaboré dans l'année sous revue 22 rapports (40 en 2014), passant sous la loupe 26 échantillons (47 en 2014).

Les analyses sont impitoyables. On constate en effet que ces montres incorporent une proportion de valeur suisse comprise entre 0% et 30%, ce qui, dans le meilleur des cas, reste très éloigné des prescriptions légales. Généralement,

les mentions relevées sont de nature à masquer la fabrication asiatique des montres et ainsi à tromper le client sur l'origine réelle du produit. Illicite au regard du droit des marques, un tel usage constitue de surcroît un acte de concurrence particulièrement déloyale vis-à-vis de tous les autres fabricants respectueux des normes ou de la qualité liée au label SWISS MADE. Plusieurs études ont calculé que les montres arborant une indication en relation avec la Suisse se vendent jusqu'à 30% plus cher que celles qui en sont dépourvues.

A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRONOMETRE» ou encore le poinçon de Genève, ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété bien établie, a attiré toutes les convoitises. En 2015, la FH a relevé 199 cas utilisant de manière abusive ce label ou ses dérivés sur les montres comme sur les documents commerciaux accompagnant ces dernières, en augmentation de 58% par rapport à 2014.

Après traitement dans la base de données, tous les renseignements collectés dans l'année ont permis de constituer 12 rapports de synthèse (14 en 2014), lesquels viennent en complément des rapports d'origine individuels. Fondés sur un corpus de 15 pièces minimum, ces rapports dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées.

Parallèlement, ces rapports de synthèse permettent d'actualiser les fiches d'analyse du risque destinées aux autorités douanières suisses et étrangères, en documentation des demandes d'intervention. Ces fiches illustrent pour chaque marque les modèles dits «à risques» (statistiquement les plus contrefaits) et leur provenance, de manière à aider les douaniers dans la mise en place de contrôles mieux ciblés, donc plus efficaces.



Indications techniques fallacieuses



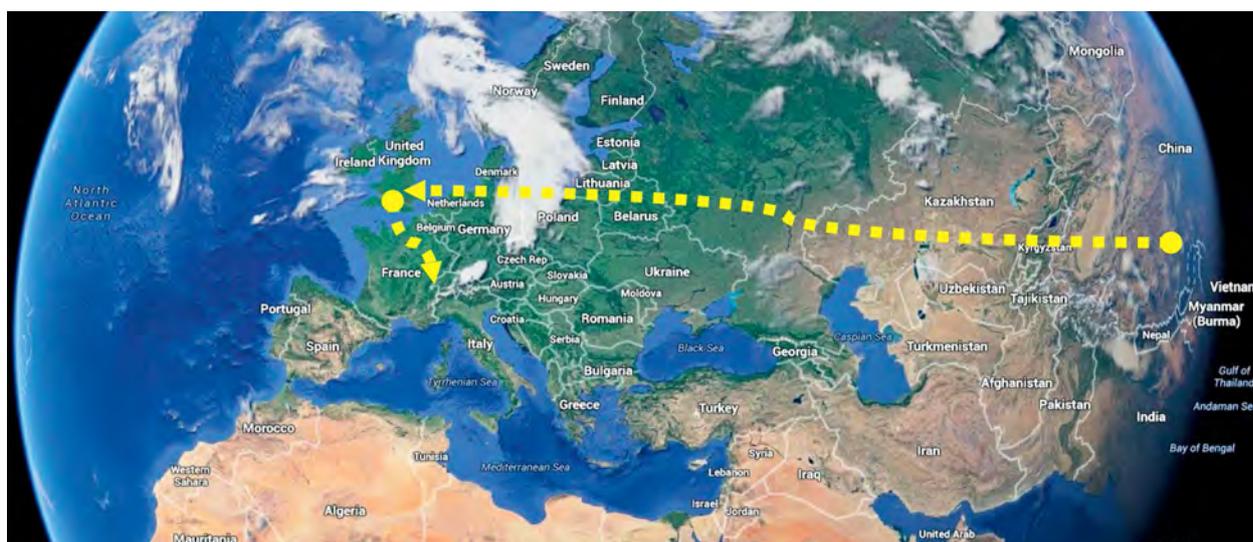
Montre «suisse» fabriquée en Asie et destinée au marché américain

Pour celui qui suit l'évolution de la contrefaçon de près, la progression qualitative des produits falsifiés n'est pas une hypothèse de travail, c'est un fait avéré. Les contrefaçons atteignent aujourd'hui sans peine et de manière récurrente un niveau qualitatif largement au-dessus de ce qui était observable naguère. La grande majorité des montres examinées par les horlogers de la FH en 2015 font état d'une qualité d'assemblage et de finition très correcte. Fini le temps où la fausse montre prenait l'eau à la première averse ou s'arrêtait au premier choc.



Cela reste toutefois du domaine de l'appréciation empirique. Afin de pouvoir documenter de manière plus rigoureuse cette évolution qualitative, un processus d'évaluation aussi objectif que possible a été élaboré, basé sur près de vingt critères observables, portant à la fois sur le mouvement, l'habillage et la finition de l'un comme de l'autre. Il va de soi que cette procédure implique un démontage complet de l'échantillon. En outre, cette démarche se veut reproductible, c'est-à-dire indépendante de l'examineur. Le niveau de qualité est donné par le nombre de points obtenus au terme de l'examen. Il s'agit donc d'une échelle ouverte, comme celle de Richter: elle progresse au fur et à mesure de la qualité perçue.

Après une phase de tests fin 2015, le processus a été mis en application systématique. Naturellement, les premières tendances ne pourront être tirées qu'après un laps de temps significatif. De plus, il faut garder à l'esprit que la contrefaçon obéit à ses propres règles, lesquelles sont souvent très différentes de celles qui régissent les activités économiques normales. Ainsi, on sait déjà que les contrefaçons de qualité supérieure ne remplacent pas les contrefaçons grossières, mais coexistent avec ces dernières sur un marché en extension.



Une route du faux très fréquentée en 2015 : Chine - Angleterre - Suisse

Normalisation

La FH a suivi et géré plusieurs projets nationaux (NIHS) et internationaux (CEN et ISO).

Au niveau de la normalisation nationale, le projet principal a été l'étude d'un nouveau concept pour la réalisation des témoins de couleur des alliages d'or, selon la norme ISO 8654, actuellement en cours de révision. D'autre part, la révision de la norme *NIHS 55-04 – Dimensions des fentes de vis* s'est transformée en nouveau projet complet résultant de la fusion de dix normes NIHS traitant des vis horlogères. La norme *NIHS 96-50 – Procédé pour estimer la résistance aux agents chimiques et climatiques d'un habillement horloger*, révisée en 2013, ne donnait pas entière satisfaction. Elle a donc été une nouvelle fois amendée, notamment en ce qui concerne les essais au brouillard salin, aux agents soufrés et au rayonnement solaire. De plus, les travaux sur les normes *NIHS 14-02 – Tiges de remontoir – Pignons coulants – Dimensions et tolérances* (fusionnée avec la norme NIHS 26-02) et *NIHS 24-10 – Aiguillages – Ajustements – Dimensions et tolérances* (fusionnée avec les normes NIHS 24-15 et NIHS 24-21) ont été finalisés.

En 2015, vingt normes NIHS ont été examinées par différents experts de l'industrie horlogère et toutes ont été confirmées pour dix ans.

Le service NIHS est chargé par SNV (Schweizerische Normen-Vereinigung) du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164 – Bijouterie & Joaillerie, institution miroir des comités correspondants au niveau européen (CEN) ou international (ISO). Il est donc responsable, en collaboration avec les experts concernés, de répondre aux votes initiés par ces comités et de transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année, ce sont plus d'une quinzaine de votes qui ont ainsi été coordonnés.

Au niveau européen, l'année 2015 a été marquée par la révision de la norme EN 1811 relative à la libération du nickel. Cette dernière présentait plusieurs inconvénients, notamment en ce qui concerne l'interprétation des résultats avec une zone de «non-décision» qui ne permettait pas aux laboratoires de prendre une position claire quant à l'acceptation ou non des produits testés. La norme amendée EN 1811+A1:2015, entrée en vigueur en septembre 2015, apporte davantage de clarté. Concrètement, elle précise que seule la valeur de libération du nickel, de 0,88 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$ pour les articles en contact direct et prolongé avec la peau (respectivement



Silvano Freti, président du Comité de normalisation à partir du 1^{er} janvier 2016

0,35 $\mu\text{g}/\text{cm}^2/\text{semaine}$ pour les articles traversant la peau humaine) reste présente dans la norme, valeur à partir de laquelle les articles doivent être refusés.

Du côté de la normalisation internationale, l'année 2015 a principalement été marquée par le Congrès international ISO/TC 114 - Horlogerie qui s'est déroulé mi-mai à Lucerne (voir chapitre Les faits marquants). D'une manière générale, les projets ISO ont avancé avec satisfaction, plus spécifiquement dans le domaine de la révision des normes *ISO 1413 – Montres-bracelets résistant aux chocs* et *ISO 3160-2 – Boîtes de montres et leurs accessoires – Revêtements d'alliage d'or – Partie 2 : détermination du titre, de l'épaisseur, de la résistance et de l'adhérence* qui a été finalisée. De plus, suite à l'engagement de la délégation suisse lors du congrès, la grande majorité des autres députations a accepté de débiter les travaux de révision de la norme *ISO 764 – Montres antimagnétiques*.

Finalement, notons encore la démission de Jean-Pierre Curchod pour la fin de l'année 2015. Il sera remplacé, dès le 1^{er} janvier 2016, par Silvano Freti en tant que président du Comité de normalisation et du Comité technique ISO/TC 114 - Horlogerie.



Prestations juridiques, économiques et commerciales

A côté des actions de lutte contre les contrefaçons et des travaux liés à la normalisation, la FH a été fortement sollicitée dans le cadre de l'assistance qu'elle offre à ses membres, notamment sur les plans juridique et économique. De nombreuses questions liées à Swissness, à la propriété intellectuelle, aux certificats CITES, aux accords de libre-échange, aux statistiques d'exportations ou à la réglementation sur les substances dangereuses ont été abordées.

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi accès à des informations privilégiées et des outils de travail pratiques. La partie dédiée aux actualités a connu une adaptation visant à présenter les news de manière plus conviviale.

Prestations juridiques

La révision du Swiss made horloger et la législation s'y rapportant sont d'un intérêt primordial pour l'industrie horlogère suisse. La FH a élaboré un guide relatif à l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres afin de renseigner les entreprises horlogères sur les nouvelles conditions d'utilisation du prestigieux label «Swiss made». Cet important document a été distribué lors du traditionnel séminaire juridique de la FH, qui s'est tenu fin 2015 au Palais des Congrès de Bienne. Plus de 200 personnes y ont participé et ont ainsi pu profiter d'informations provenant directement de la source. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation au 1^{er} janvier 2017 implique un taux de 60% de «suisssitude» du produit, calculé sur le coût de revient de ce dernier. Pour certaines entreprises, l'adaptation à cette nouvelle réglementation nécessite une minutieuse préparation.

Autre sujet d'actualité permanent: les substances dangereuses. Concernant le règlement européen REACH, plusieurs substances ont été intégrées à la Liste candidate en 2015. Il s'agit de matières qui, du fait de leurs propriétés cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, sont considérées comme gravement préoccupantes. Fin décembre 2015, 163 substances se trouvaient sur cette liste qui fait figure de première étape du régime d'autorisation de REACH. Après leur intégration dans l'Annexe XIV, elles ne pourront être mises sur le marché européen qu'avec une autorisation liée à leur utilisation spécifique. A l'heure actuelle, 31 d'entre elles ont déjà franchi cette étape. L'intégration d'une substance à la Liste candidate peut avoir des répercussions directes pour les fabricants de montres, de mouvements ou autres si la substance est présente dans une concentration minimale.

La FH est intervenue au Brésil, dans le cadre d'un projet législatif visant la limitation du cadmium et du plomb dans la joaillerie et la bijouterie. Elle a demandé une exemption pour les composants internes et non accessibles des montres-bracelets qui ne présentent aucun risque, requête qui a été acceptée par les autorités brésiliennes. Les composants du mouvement non accessibles aux consommateurs sont par conséquent exemptés des valeurs limites légales, comme c'est d'ores et déjà le cas en Europe dans le cadre de REACH.

Le service juridique de la FH a suivi la révision de la législation suisse en matière de blanchiment d'argent. Celle-ci a commencé en février 2012 avec la publication d'une version révisée des normes internationales sur la lutte contre le blanchiment par le groupe d'action financière (GAFI). Les Chambres fédérales ont finalement approuvé la loi sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI à fin 2014. La révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) portait notamment sur une amélioration de la transparence des personnes morales et des actions au porteur, ainsi que sur l'élargissement du champ d'application aux paiements en espèces lors d'opérations de vente. A cet égard, il était planifié de plafonner ces paiements en espèces à 100'000 francs, limite à laquelle la FH s'était opposée dans le cadre de la procédure de consultation. Cette intervention a porté ses fruits puisqu'il a été décidé d'abandonner le plafonnement du paiement en espèce et de le remplacer par des obligations de diligence pour les paiements en espèces de plus de 100'000 francs. Ces obligations, précisées dans le cadre des ordonnances d'exécution, concernent notamment l'identification du cocontractant sur la base d'une pièce justificative. En cas d'incertitude, le négociant doit également vérifier le contexte de l'opération et informer les autorités si les soupçons sont avérés.

Prestations économiques

Dans le domaine des statistiques, les membres FH ont pu consulter sur l'Extranet les analyses trimestrielles de l'évolution de la branche dans le magazine Tendances. La base de données complète des statistiques d'exportations horlogères y est également consultable, à côté des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial.

Relations avec les autorités et les milieux économiques

Groupe parlementaire horloger

A l'occasion de Baselworld, la FH a invité les membres du Groupe parlementaire horloger à visiter quelques stands et à s'entretenir avec des dirigeants horlogers. Ce fut l'occasion de brosser un état de la situation économique et d'aborder les préoccupations du moment, en particulier la problématique du franc fort et l'évolution du dossier Swissness. Ce groupe, animé par les conseillers aux Etats Didier Berberat (canton de Neuchâtel) et Hans Stöckli (canton de Berne), réunit des parlementaires sensibles aux intérêts de l'horlogerie suisse.

Le président de la FH a pris part à une rencontre du Groupe parlementaire «commerce et économie», réuni sous l'égide d'economiesuisse dans le cadre de la session d'été des Chambres fédérales. La problématique Swissness et l'évolution de la branche ont également été abordées dans ce cadre.

Associations horlogères

Pour la 17^{ème} année consécutive, les associations horlogères se sont retrouvées durant Baselworld à l'invitation de la FH pour des échanges informels avec les délégations des pays suivants: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Italie, Japon et Russie.

Les discussions ont tout d'abord porté sur l'évolution des exportations et des affaires en 2014. Généralement, les différentes industries étaient satisfaites de l'évolution qui a, dans l'ensemble, débouché sur des résultats positifs. Toutefois,

certaines délégations ont fait part de leurs préoccupations en vue de l'année 2015. La délégation de Hong Kong a relevé la diminution des ventes horlogères sur son territoire et les problèmes engendrés par la baisse du remimbi ainsi que du yen face au dollar.

De son côté, la FH a présenté l'état du dossier Swiss made en informant sur les travaux concernant la révision de l'ordonnance sur l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres. Elle a relevé que tout le paquet Swissness-Swiss made devrait entrer en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2017.

Les différentes délégations ont procédé à des échanges sur l'évolution de la législation technique, qui prend de plus en plus d'ampleur au niveau mondial. L'exemple du règlement REACH, repris en tout ou en partie par d'autres pays comme les Etats-Unis ou la Chine, a été cité. Des informations ont également été échangées sur la révision en cours de la norme sur le nickel EN 1811.

Enfin, il a été question de libre-échange. Les délégations ont mentionné que la conclusion de tels accords est une solution au blocage des négociations au sein de l'OMC. Elles ont également fait le point sur les négociations entre les Etats-Unis et l'Union européenne pour un accord de ce type (TTIP).

Même si cette réunion ne débouche pas sur des décisions formelles, elle favorise néanmoins un échange utile sur les dossiers relatifs à l'industrie horlogère au niveau mondial, permettant ainsi des rapprochements de points de vue dans l'intérêt de la branche.



Réunion des associations horlogères à Baselworld



economiesuisse

La FH est un membre actif d'economiesuisse et elle est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH); comité (Hanspeter Rentsch, Swatch Group, Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont); comité directeur (Hanspeter Rentsch, Swatch Group); conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

Comité permanent de l'horlogerie européenne

Le Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue, respectivement à Montreux et à Milan. Actualité oblige, les travaux présidés par Jean-Daniel Pasche ont été consacrés presque exclusivement à l'évolution des projets législatifs Swissness et Swiss made. Les délégués ont ainsi pu aborder dans le détail les procédures en vue de l'établissement des différentes ordonnances de branches ou encore le calendrier. Plusieurs dispositions du projet d'ordonnance Swiss made ont par ailleurs fait l'objet d'un examen et d'échanges de points de vue approfondis: définition de la montre, concept de prototypage, design, méthodes de calcul des coûts, délais transitoires, entre autres.

Au chapitre des autres sujets réglementaires, les délégués ont d'abord dû constater, à regret, la multiplication des projets législatifs européens touchant de près ou de loin la production ou la commercialisation de produits horlogers en Europe (loi sur la consommation, décret relatif aux produits recyclables, transition énergétique, abaissement des plafonds pour les

paiements en espèces, etc.). A ce titre, le CPHE est intervenu auprès de l'office allemand en charge de la protection au travail (BAuA), afin d'obtenir l'exclusion du béryllium de la liste candidate des substances REACH, ceci afin de permettre aux fabricants horlogers de continuer à l'avenir de recourir à ce métal et à ses alliages dans la fabrication de certains composants.

Conformément aux statuts, Jean-Daniel Pasche a remis son mandat de président du CPHE après trois années d'activité. L'alternance voulant que la présidence revienne à la délégation communautaire, c'est Mario Peserico, président de Assorologi, qui assume cette fonction depuis le 1^{er} janvier 2016, le secrétariat étant assuré par Patrice Besnard, délégué général de la Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM).



Jean-Daniel Pasche et Mario Peserico

Les centres FH à l'étranger

Centre FH de Hong Kong

Comme à l'accoutumée, le centre FH de Hong Kong a déployé toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à une cinquantaine de délégués, mandatés par des membres FH, en déplacement dans la région, ainsi qu'à leurs représentants asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong ou en Chine, la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le Sud-est asiatique. Une quinzaine de voyages a été organisée à ce titre durant l'année sous revue (Chine, Vietnam, Corée du Sud, entre autres). Les événements promotionnels mis sur pied dans cette partie du monde ont également fait l'objet d'un suivi particulier.

Parallèlement, le centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales et les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Enfin, le centre de Hong Kong a donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, dans le domaine juridique ou celui de la lutte contre les contrefaçons et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

Parallèlement à ses activités au profit des membres FH et de leurs agents locaux, à ses relations avec les médias, les organisations professionnelles locales, les représentations diplomatiques ou les diverses demandes de particuliers ou d'entreprises japonaises, le centre FH de Tokyo a mis un accent tout particulier sur la promotion de la branche et cela dans la continuité de la commémoration du 150^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre la Suisse et le Japon, célébré l'année précédente. Suite aux activités déployées durant l'année du jubilé (présentation de l'exposition Think Time Think Swiss Excellence dans le cadre de la Tobu Watch Fair



Exposition promotionnelle présentée au Japon par la FH

en août 2014), le centre FH a en effet mis sur pied et conduit une exposition promotionnelle itinérante dans plusieurs villes du pays tout au long du deuxième semestre. Associée à différents événements horlogers de distributeurs et de grands magasins (Mitsukoshi, Kokura Izutsuya, Daimaru Shinsaibashi, entre autres), cette exposition a notamment été présentée à Fukuoka, Kumamoto, Nagoya, Osaka, et Sapporo.

Dans ses activités quotidiennes, le centre FH a par ailleurs dû répondre à des demandes accrues en matière de réparation, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est là une des raisons pour lesquelles il continue à gérer le pool de service après-vente Taga Watch Center.



Exposition promotionnelle présentée au Japon par la FH



L'horlogerie

suisse en 2015

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Etablies par l'Administration fédérales des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. A travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



Statistiques horlogères

Situation générale

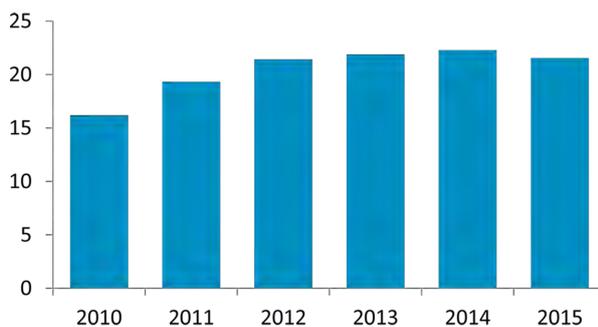
L'horlogerie suisse a dû relever de nombreux défis en faisant face à un environnement complexe et défavorable en 2015. L'abandon du taux plancher par rapport à l'euro a notamment créé des turbulences en cascade tout au long de l'année. Les exportations ont bien résisté durant le premier semestre, mais leur situation s'est significativement dégradée à partir de l'été. La fin de la période sous revue a été clairement négative et a illustré les difficultés rencontrées par la branche sur plusieurs marchés. L'évolution de Hong Kong en particulier a lourdement pesé sur la marche générale des affaires.

La surévaluation du franc, le réajustement brutal subi par Hong Kong, le ralentissement économique et les décisions politiques en Chine, les tensions au Moyen-Orient, le faible niveau du rouble et le terrorisme n'ont pas permis de concrétiser la prévision de stabilité annoncée une année auparavant.

Exportations horlogères

La valeur des exportations horlogères s'est établie à 21,5 milliards de francs, soit un recul de 3,3% par rapport à 2014. Il s'agit de la première baisse depuis 2009. Le résultat annuel est ainsi pratiquement revenu à son niveau de 2012, après deux années consécutives de consolidation. L'évolution du marché de Hong Kong a lourdement pesé sur la marche générale des affaires.

La situation des exportations horlogères s'est régulièrement dégradée au cours de l'année 2015, passant de +3,2% au premier trimestre à -7,3% durant le quatrième trimestre. Le

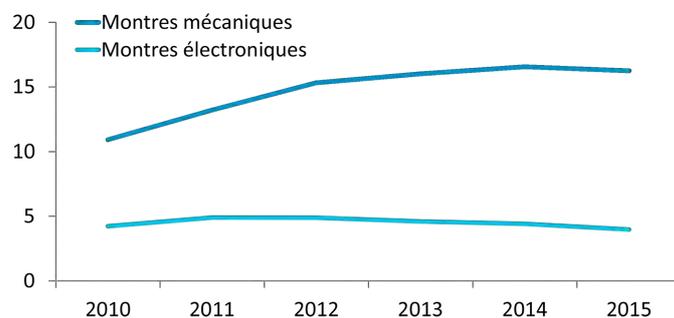


Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

second semestre a cristallisé la plupart des éléments affectant la branche et s'est révélé nettement au-dessous de son niveau de 2014 (-6,8%), alors que la première moitié de l'année était encore légèrement positive (+0,5%).

Exportations de montres-bracelets

Les montres ont généré une valeur annuelle de 20,2 milliards de francs, représentant près de 95% des exportations totales. Elles ont accusé un recul de 3,6% par rapport à 2014. En nombre de pièces, la baisse a été plus modérée et a indiqué -1,6%. A 28,1 millions de garde-temps exportés, les volumes sont ainsi revenus à leur niveau de 2013. Au total, ce sont 460'000 montres de moins qui ont quitté la Suisse en 2015.



Exportations de montres (en milliards de francs)

Les montres mécaniques ont généré 80% du chiffre d'affaires à l'exportation. Leur valeur s'est contractée de 2,0%. Les garde-temps à quartz ont réalisé un résultat plus mitigé, avec une baisse de 9,9%.

Compte tenu de ces évolutions, le prix moyen des montres exportées est passé de 734 francs (prix export) en 2014 à 719 francs en 2015.

Exportations par matières

Sur l'ensemble de l'année 2015, les montres en acier ont reculé de 5,7% en volume et de 4,9% en valeur. Ces dernières ont eu le plus fort impact sur la baisse des exportations suisses l'année passée. En tant que principale matière utilisée par l'industrie horlogère suisse, l'acier a représenté 53% des pièces exportées, pour 38% de la valeur.

Le trio de tête en termes de volume a révélé deux catégories dont l'évolution a été positive, à savoir celle des autres matières et celle des autres métaux, qui ont enregistré respectivement des croissances de 1,2% et 7,9%. Les garde-temps habillés d'autres revêtements en métaux précieux ont montré la plus forte augmentation en nombre de pièces (+11,1%), soit 165'000 unités de plus qu'en 2014.

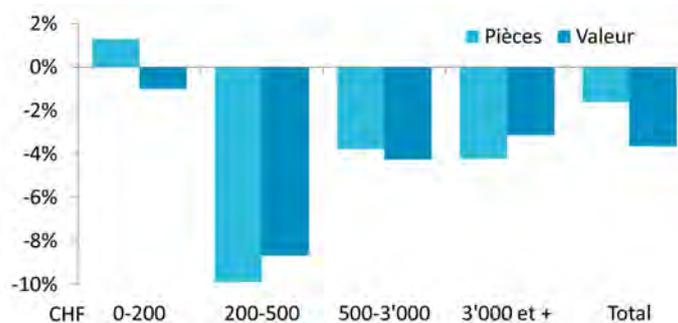
Par ailleurs, les trois principales matières en valeur se sont contractées de 4,5%. La catégorie des montres en or s'est affaiblie de 4,8%, portant le montant de ses exportations en 2015 à 6,9 milliards de francs.

Exportations par segments de prix

Les résultats en baisse du deuxième semestre sur toutes les gammes de prix ont eu des effets néfastes sur les résultats annuels. Une seule catégorie, celle des montres de moins de 200 francs (prix export), s'est distinguée par une évolution positive en nombre de pièces (+1,3%), quand bien même sa variation a été de -1,0% en valeur.

Au-dessus de 3'000 francs, les exportations ont perdu 430,1 millions de francs (-3,1%), pour un total de 13,4 milliards.

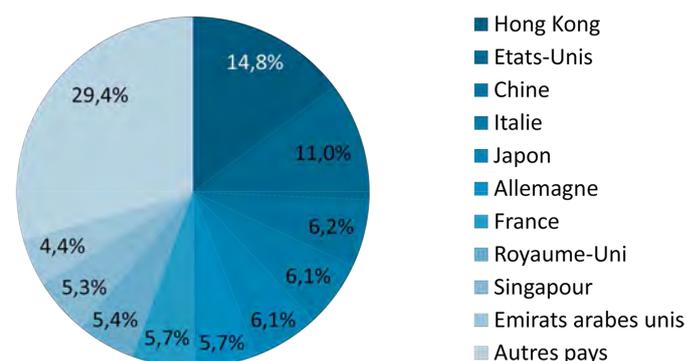
Les déficits se sont principalement concentrés sur la catégorie des produits entre 200 et 500 francs, reculant de -8,7%. Les autres segments se sont compensés pour terminer sur un différentiel général négatif de près de 460'000 unités (-1,6%).



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2014)

Marchés d'exportations

En 2015, l'Asie a constitué le premier débouché des horlogers suisses et a absorbé exactement la moitié des exportations en valeur. Elle s'est inscrite en nette baisse (-9,1%). L'Europe, qui a compté pour un tiers du chiffre d'affaires, a affiché une solide progression de 6,1% par rapport à 2014. La croissance du continent américain a subi un coup d'arrêt à partir de septembre et a bouclé l'année sur un bilan négatif (-1,9%).



Principaux marchés en 2015

Hong Kong a été l'acteur déterminant de la baisse des exportations horlogères suisses. Son statut de premier débouché et la forte baisse enregistrée en 2015 ont réussi à changer le signe de l'évolution moyenne de tous les autres marchés. Au niveau mondial, nos exportations ont reculé de 735 millions de francs, alors qu'elles ont perdu 946 millions uniquement à Hong Kong (-22,9%, pour un total de 3,2 milliards de francs). L'ex-colonie britannique est ainsi retombée à son niveau de 2010. Tous les segments de prix ont été touchés par ce net repli, qui s'est amplifié au fil des mois. Le marché local a été témoin d'un important réajustement lié aux taux de change et aux habitudes de consommation notamment.

En comparaison, la Chine a affiché un recul moins marqué, bien que significatif. La valeur des exportations horlogères suisses s'y est contractée de 4,7%. La situation s'est redressée en fin d'année, après un gros creux durant l'été. Le rebond n'a toutefois pas permis de retrouver la croissance, sur un marché en baisse pour la troisième année consécutive. Les montres de moins de 200 francs ont connu une progression de quelques points par rapports à 2014, mais le segment 200-500 francs a fortement baissé.

L'année 2015 a mal commencé pour le Japon en raison d'un effet de base très défavorable, puis la situation s'est améliorée. En moyenne, le marché nippon est finalement resté sur une diminution de 1,9%. Ce sont principalement les montres de plus de 3'000 francs qui ont tiré les chiffres vers le bas.

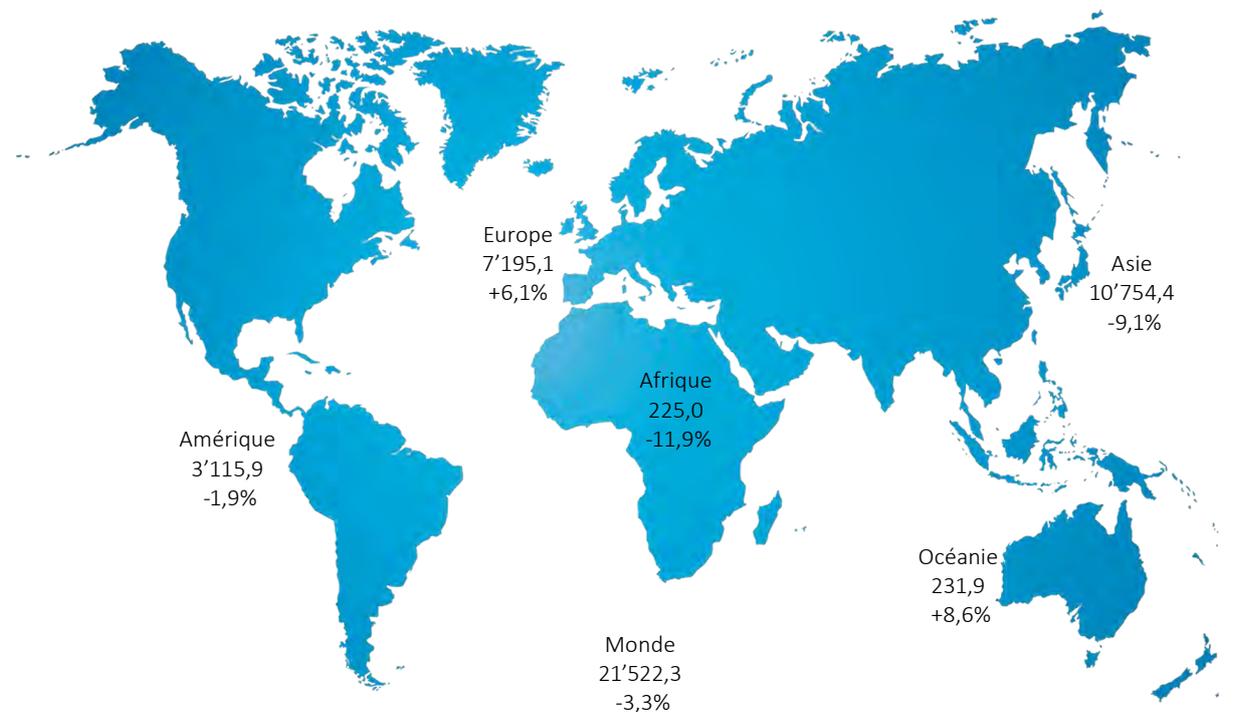
Le profil du marché de Singapour est resté quasiment plat ces dernières années. En 2015, les exportations horlogères n'y ont que peu varié (+1,0%). Les garde-temps de plus de 3'000 francs ont enregistré une légère hausse, tandis que tous les autres segments ont clairement reculé.

Au Moyen-Orient, les principaux débouchés n'ont pas présenté le même profil : les Emirats arabes unis ont vu leur valeur diminuer de 6,7%, alors qu'elle a augmenté de 11,2% en Arabie saoudite.

L'épidémie de MERS a laissé des traces en Corée du Sud (+0,2%), qui a bouclé juste à l'équilibre grâce aux montres de plus de 3'000 francs.

Les principaux marchés européens se sont tous inscrits en hausse par rapport à 2014. L'Italie (+6,4%) a poursuivi sur sa lancée très favorable et l'Allemagne (+0,7%) est revenue dans les chiffres noirs malgré un fléchissement marqué en fin de période.

La France (+9,4%) a connu un été particulièrement dynamique avant une diminution en novembre et décembre, liée aux conséquences du terrorisme qui ont certainement aussi contaminé l'Allemagne et partiellement l'Italie. Dans l'ensemble, la croissance a été portée par les montres de plus de 3'000 francs, qui ont également mieux résisté durant les derniers mois de l'année.



Valeur totale (en millions de francs)

Le Royaume-Uni s'est détaché des autres débouchés européens en affichant une progression de 19,1%, en forte accélération au fil des mois. Ce résultat est dû exclusivement aux garde-temps de plus de 3'000 francs.

Après une accélération régulière de leur croissance jusqu'en août, les Etats-Unis ont accusé un net recul à partir du mois de septembre pour terminer l'année sur une quasi-stabilité (-0,8%). La variation des exportations horlogères a été négative entre 200 et 3'000 francs, alors qu'elle n'a été que légèrement positive pour les autres gammes de prix.

Autres produits exportés

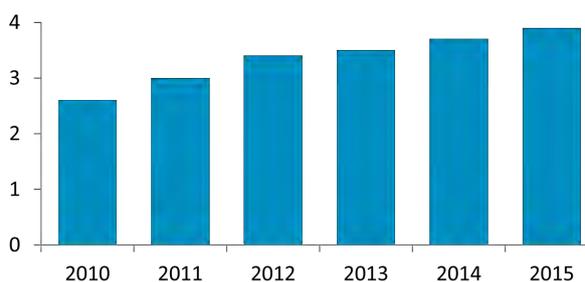
En 2015, la Suisse a exporté pour 21,5 milliards de francs de produits horlogers. Même si la grande majorité, soit 20,2 milliards de francs, a été issue de l'exportation des montres-bracelets, 1,3 milliard de francs ont découlé de la livraison d'autres produits.

Parmi ces autres produits, le nombre de mouvements de montres exportés a baissé de 8,0%. Moyennant quelques corrections statistiques, la valeur des montres de poche a fait état d'une évolution positive de plus de 45%. Le montant des réveils, pendules et horloges ayant franchi les frontières suisses en 2015 est resté stable.

Relevons encore que les boîtes et les bracelets figurant dans cette catégorie devraient être classés ailleurs, car il s'agit principalement de trafic de perfectionnement et non d'exportations définitives.

Importations horlogères

L'année passée, les importations suisses de produits horlogers se sont élevées à 3,9 milliards de francs, en augmentation de 2,7% par rapport à l'année 2014. Principalement deux types de produits sont entrés en Suisse, les montres-bracelets d'une part et les pièces détachées d'autre part. Les importations de garde-temps étrangers ont été moins nombreuses en 2015 mais elles ont porté sur des produits de plus forte valeur. En effet, les unités se sont inscrites en repli de 6,4% alors que leur valeur a, quant à elle, grimpé de 11,8%. Les pièces détachées utilisées pour la production ont vu leur valeur baisser de 4,2%.



Importations horlogères totales (en milliards de francs)





Structure de

la FH en 2015

Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.

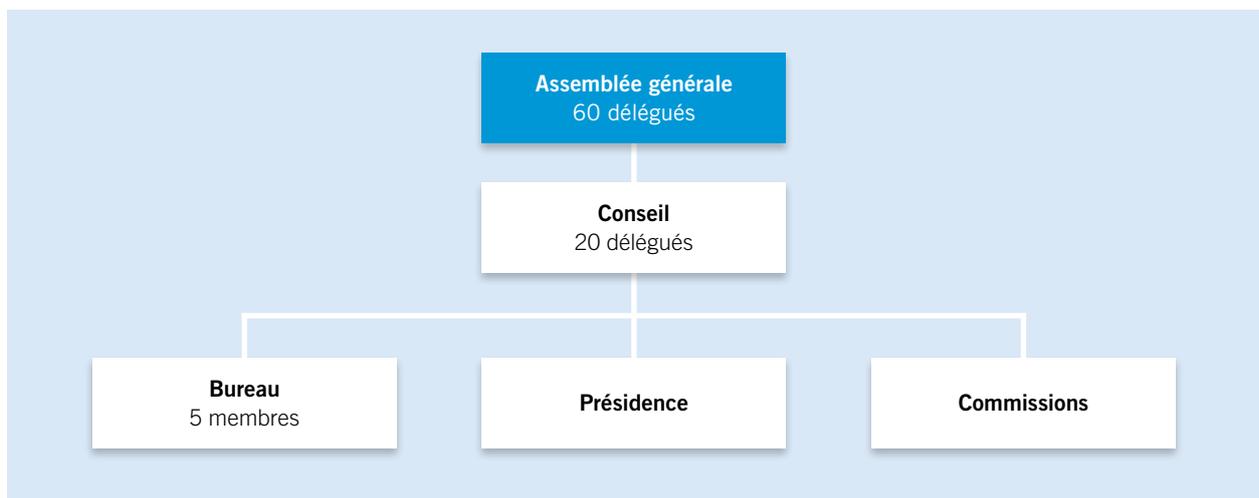




La FH en 2015

Au 31 décembre 2015, la FH regroupait 480 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 236 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2015, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Jean-Claude Affolter

Pignons Affolter SA

Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA
(vice-président FH)

Alexander Bennouna

Victorinox Swiss Army SA

Olivier Bernheim

Raymond Weil SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Emile Charrotton

SAH

Dino D'Aprile

Rubattel & Weyerermann SA

Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

François Durafourg

Pierhor SA

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Christian Francesconi

ArteCad SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Kurt Grünig

Roventa-Henex SA

David Guenin

Gimmel Rouages SA

Jean L. Guillod

Guillod-Günther SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Jean Hirt

Estoppey-Addor SA

Aldo Magada

Zenith, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jacques Mata

Luxury Timepieces International SA

Franck Mathieu

Bulgari Horlogerie SA

Pierre-André Meylan

Piguet Frères SA

Jean-Jacques Némitz

Universo SA

Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

Hannes Pantli

IWC Schaffhausen,
Branch of Richemont International SA

Jean-Daniel Pasche

Président FH

Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group SA

Hanspeter Rentsch

The Swatch Group SA
(vice-président FH)

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Philippe Rossier

Simon et Membrez SA

Guy Sémon

TAG Heuer, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Manuela Surdez

Goldec SA

François Thiébaud

Tissot SA

Claude Vuillemez

Richemont International SA

Roger Wermeille

Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

Vladimiro Zennaro

Bergeon SA



Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc

Au 31 décembre 2015, le Conseil était composé des membres suivants:

Raynald Aeschlimann
Omega SA

Marco Avenati
Manufacture des Montres Rolex SA

Alexander Bennouna
Victorinox Swiss Army SA

Denis Bolzli
Aéro Watch SA

Cédric Bossert
Richemont International SA

Pierre-André Bühler
ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier
Nivarox-FAR SA

Jean-Paul Girardin
Breitling SA

Kurt Grünig
Roventa-Henex SA

Philippe Gurtler
Rolex SA

Jean Hirt
Estoppey-Addor SA

Alain Marietta
Métalem SA

Hannes Pantli
IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Pascal Queloz
Oréade Manufacture de boîtes SA

Hanspeter Rentsch
The Swatch Group SA

Daniel Rochat
Patek Philippe SA Genève

Philippe Rossier
Simon et Membrez SA

Guy Sémon
TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Peter Steiger
The Swatch Group SA

Claude Vuillemez
Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2015, sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FH

Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA

Hanspeter Rentsch

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Le président de la commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pierre Huguenin

Commission Veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Jean-Pierre Curchod

Groupement anticontrefaçon

Jean-Daniel Pasche



Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2015, la FH comptait 32 personnes à temps complet à Bienne (31 en 2014). Son organigramme est le suivant:



Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé qui est le nôtre sans un solide réseau de partenaires, qui se recrutent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association (AWA)
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association des fabricants suisses d'aiguilles de montres
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM)
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité des exposants suisses à Baselworld
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ Groupement des fabricants d'aiguilles de montres
- ♦ Hong Kong Watch Importers' Association
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers' Association
- ♦ Joyex - Asociación Española de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Direction générale des douanes (DGD)
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Chambres de commerce

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- ♦ Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- ♦ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ♦ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ♦ Institut de police scientifique, Lausanne
- ♦ Istituto di Centromarca per la lotta alla contraffazione (Indicam)
- ♦ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ♦ Union des fabricants

Organisations juridiques

- ♦ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ♦ Association suisse du droit de la concurrence
- ♦ Association suisse du droit européen
- ♦ Commission européenne, DG Environnement
- ♦ International Trademark Association (INTA)
- ♦ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ♦ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

Tél. +41 (0)32 328 08 28
Fax +41 (0)32 328 08 80
info@fhs.ch / www.fhs.ch